



## Interfédérale Défense du 5 décembre 2016

### Rémunérations des ouvriers de l'état

# Face à la provocation des autorités de la Défense, l'intersyndicale répond par le boycott

Les fédérations syndicales du Ministère de la Défense, CGT-CFDT-UNSA-CFTC ont pu goûter les propos entendus par les responsables du ministère de la Défense dans le cadre des travaux autour du Bordereau de Salaire ouvrier (BSO) et de la volonté d'indexer désormais ce BSO sur l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique.

**Pour l'intersyndicale, le compte n'y est pas.** A la fois au regard du préjudice subi par les personnels ouvriers depuis le gel du BSO en janvier 2011, gel ayant emporté blocage de 100% de la rémunération qui a diminué pour cause de cotisations sociales en hausse.

**Pire les mesures proposées par la DRH-MD, à la fois catégorielles et/ou statutaires sont profondément injustes et inéquitables. Elles ne peuvent recevoir l'aval de nos fédérations quand 100% des agents ont subi une perte de rémunération majeure depuis 6 ans.**

Aussi, si certaines des mesures proposées vont dans le sens exprimé par nos fédérations, elles ne peuvent à elles seules masquer le préjudice subi.

Mais encore, comment comprendre que la mise en œuvre de ces mesures, pour la plupart, ne s'appliquera qu'en novembre 2017 voire janvier 2018 (GrV en GrVI). Pour les fédérations exprimant ce point de vue commun, le calendrier 'RH' prend fin en mai 2017 et nous n'accordons aucun crédit à toute mesure dont l'effet serait ultérieur à cette date.

**Enfin, ultime provocation, les documents mis en débat le 29 novembre avec les responsables des fédérations, sont transmis aux employeurs le 25 novembre.** Dès lors, si tout est décidé sans prendre l'avis et l'analyse des organisations syndicales, cela en dit long sur le sens du dialogue social prôné au sein du MinDéf. **C'est la provocation de trop pour l'intersyndicale CGT-CFDT-UNSA-CFTC.**

Face à cela, **le boycott du Comité Technique Ministériel reste la réponse à apporter à tant de mépris témoigné aux organisations syndicales.**

C'est cette option que retient l'interfédérale réunie ce 5 décembre qui appelle à ne pas relâcher la mobilisation d'ici là et au-delà, **en faisant du vendredi 9 décembre, un temps fort de cette mobilisation pouvant aller jusqu'à 24h de grève** que vos responsables vous proposent de définir localement avec vos délégués d'établissements, de BDD ou de CMG.

Des préavis de grève ont été déposés par les fédérations pour couvrir toutes les actions qui se dérouleront les 8 et 9 décembre.